

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

I.47

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune de Marmande - Partie centrale - Année 2017

La loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, impose aux délégataires privés de fournir à la collectivité délégante, avant le 1er juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Maire est tenu de présenter à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement.

Le territoire de la Commune de Marmande est divisé en trois entités géographiques en ce qui concerne les Services de l'Eau et de l'Assainissement :

- une 1^o entité, au Nord, rattachée au Syndicat départemental Eau 47,
- une 2^o entité, centrale, pour laquelle la commune a conservé ses compétences en eau potable et assainissement,
- une 3^o entité, au Sud, qui fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux de Sud Marmande.

Les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement qui vous sont présentés ci-après correspondent à la zone centrale de la commune de Marmande. Ces rapports ont été élaborés à partir des rapports fournis par Véolia Eau et par l'ARS, consultables en Mairie.

Les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement ont fait l'objet d'une présentation à la Commission Consultative des Usagers des Services Publics locaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Prend acte des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement de la commune – Partie centrale

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Exercice 2017

Service public de l'eau potable

La production, le traitement et la distribution publique d'eau potable sur le secteur géographique compris entre la Garonne et l'Avenue Condorcet ont été confiés à Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux par un contrat de concession signé en 1960 modifié par 22 avenants.

L'origine de l'eau

L'eau distribuée à Marmande a une origine à la fois souterraine et superficielle. Elle provient de la Garonne (capacité de la prise d'eau : 8000 m³/jour), de la nappe alluviale (capacité totale des puits P3 et P4, 6000 m³/jour) et en moins grande quantité des forages dans la nappe profonde (capacité de 3800 m³ pour le forage F1 de Petit Mayne et de 4200 m³ pour le forage F2 de Latapie).

Evolution des volumes d'eau prélevés (en m³) par ressource :

	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 - 2017
Puits P3 et P4	290 621	304 849	365 339	71 266	- 80,5 %
Pompage en Garonne	1 010 701	1 052 540	1 054 383	1 269 027	+ 20,4 %
Forage 1 Petit Mayne	315 555	308 318	289 246	435 508	+ 50,6 %
Forage 2 Latapie	17 310	14 517	15 108	18 589	+ 23,0 %
Volume prélevé total	1 634 187	1 680 224	1 724 076	1 794 390	+ 4,1 %
Besoin des usines	158 101	175 045	148 529	229 351	+ 54,4 %
Volume produit	1 476 086	1 505 179	1 575 547	1 565 039	- 0,7 %
Volume acheté à d'autres services d'eau	181	0	0	0	0 %
Volume vendu à	98 665	53 815		38 512	- 38,6 %

d'autres services d'eau			62 691		
Volume mis en distribution	1 377 602	1 451 364	1 512 856	1 526 527	+ 0,9 %

En moyenne sur l'année dernière, 4 182 m³ d'eau ont été introduits sur le réseau chaque jour. La capacité nominale de "production" journalière étant de 22 000 m³, les besoins actuels de la commune et de ses industriels sont largement couverts.

De plus, le fait de posséder différentes sources de prélèvement d'eau garantit à la Ville de Marmande la production permanente d'une eau potable de qualité.

Le traitement et la qualité de l'eau

L'eau issue du forage de Latapie est traitée à la station de Latapie, le reste est traité au niveau de la station de Petit Mayne. Ces infrastructures sont adaptées aux besoins de la Ville et à la législation en vigueur. Une sécurisation de la prise d'eau en Garonne a été réalisée fin 2011. Des adaptations de la filière de traitement Garonne ont été mises en place en 2012-2013.

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé. Sa qualité est soumise à un double contrôle :

- * un contrôle sanitaire officiel, qui relève de la compétence des pouvoirs publics, effectué en 2017 par l'Agence Régionale de Santé (Délégation territoriale de Lot et Garonne),
- * un auto-contrôle, programme de surveillance mis en place à l'initiative de Véolia Eau.

La fréquence des analyses ainsi que les paramètres à mesurer sont fixés par le décret du 20 décembre 2001 dont l'objectif était d'accroître la sécurité sanitaire des eaux distribuées. Il a introduit deux types d'exigences de qualité :

- * les limites de qualité qui sont les normes obligatoires : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- * les références de qualité qui sont des valeurs indicatives à atteindre. Ces valeurs ont été établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / respect des références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / respect des références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	84	84	71	71
Physico-chimique	606	605	80	80
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	168	168	128	128
Physico-chimique	445	442	266	262
Autres paramètres analysés				
Microbiologique			12	
Physico-chimique	316		50	

L'ensemble des analyses et les rapports annuels établis par l'ARS sont consultables en Mairie.

Dépassements limites de qualité physico-chimiques : 2 dépassements

- Plomb : 1 dépassement du seuil de 10 µg/l.

27/04/17 : 1 analyses ARSDT47 au stade de Marmande.

Le 22/05/17 l'ARSDT47 a réalisé 2 analyses de contrôle. Les deux résultats étaient conformes.

Les services techniques de la ville ont procédé au remplacement des équipements du réseau interne à l'origine de ces dépassements.

Dépassements références de qualité physico-chimiques : 7 dépassements

- Equilibre calco-carbonique : 1 dépassements (eau agressive)

Ces dépassements mis en évidence par le contrôle sanitaire concernent l'eau traitée de la station de Petit Mayne.

Ils sont liés à un écart trop important entre le pH de l'eau mesuré sur site lors du prélèvement et le pH d'équilibre variable calculé en fonction de la minéralisation et température de l'eau.

L'équilibre calco-carbonique est corrigé par injection de soude, suivant le pH de l'eau traitée mesuré en continu. Le traitement de neutralisation à la soude a donc été ajusté.

- Température de l'eau : 6 dépassements du seuil de 25°C

Ces dépassements ont été constatés sur la période du 27/06/17 au 30/08/17. La qualité bactériologique des analyses correspondantes a été conforme.

La gestion de la ressource

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau. Il est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource permet d'évaluer l'avancement de cette démarche. Pour 2017 il est de 80%.

La distribution de l'eau

L'eau une fois rendue potable, dans les usines de traitement des eaux de Petit Mayne et de Latapie, est acheminée vers le château d'eau (capacité de stockage de 1500 m³) et les réservoirs de Foucau (3 cuves de 2000 m³ chacune) avant d'être distribuée à la population par l'intermédiaire d'un réseau d'adduction d'eau.

La longueur totale de ce réseau a atteint en 2017 : 189,4 km dont 146,42 km de canalisations.

En 2017, le Service public d'eau potable comptait 8 116 clients ou abonnés (nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant du service de l'eau potable au titre d'un point de desserte).

Réduction des pertes sur réseau et rendement du réseau

L'état du patrimoine est apprécié notamment par les 2 indices du tableau suivant qui sont rapportés à la longueur du réseau :

- L'indice linéaire des volumes non comptés qui recense tous les volumes non comptés ; il donne une indication sur la politique de comptage ;
- L'indice linéaire de pertes de réseau qui reflète le niveau de pertes en réseau, variable selon le milieu (urbain ou rural).

	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) - (A-B)/L/365/1000	5,13	7,00	7,09	8,31
Volume mis en distribution (m ³) A	1 377 602	1 451 364	1 512 856	1 526 527
Volume comptabilisé 365 jours (m ³) B	1 103 920	1 078 195	1 133 114	1 082 191
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	146 109	146 158	146 420	146 420

	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j) (A-B)/L/365/1000	4,75	6,80	6,72	8,10
Volume mis en distribution (m ³) A	1 377 602	1 451 364	1 512 856	1 526 527
Volume comptabilisé 365 jours (m ³) B	1 124 321	1 088 401	1 152 497	1 093 502
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	146 109	146 158	146 420	146 420

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	8	12	10	13	+30,0 %
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0 %
Nombre de fuites sur branchement	29	24	26	23	-11,5 %
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,4	0,3	0,4	0,3	-25,0 %
Nombre de fuites réparées	37	102	103	99	-3,9 %

Mesurant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement de réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	82,8 %	75,9 %	77,1	72,3	-6,2%
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³) A	1 124 321	1 088 401	1 152 497	1 093 502	-5,1 %
Volume vendu à d'autres services (m ³) B	98 665	53815	62 691	38 512	-38,6 %
Volume produit (m ³) C	1 476 086	1 505 179	1 575 547	1 565 039	-0,7 %
Volume acheté à d'autres services (m ³) D	181	0	0	0	0 %

Le niveau de rendement du réseau respecte l'objectif fixé par la loi Grenelle 2 pour la ville de Marmande (69,54%).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est estimé à 99/120.

L'accès à l'eau

Des facilités de paiement sont proposées aux clients rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau. Le nombre d'échéanciers de paiement ouverts au cours de l'année 2017 s'est élevé à 449 (soit 92 de moins qu'en 2016).

En partenariat avec les services sociaux, Véolia s'engage à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.

Pour les foyers en grande difficulté financière, Véolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre Véolia eau et le Département.

Dans ce cadre, le montant des abandons de créances ou des versements au fonds de solidarité s'est élevé à 1 937 euros pour l'année 2017.

La continuité du service

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des clients.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés) a été de 2,83 en 2017. 23 interruptions de service ont été enregistrées.

Les volumes d'eau vendus - consommés en 2017

Le volume d'eau vendu est celui constaté sur les factures émises au titre de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public,...) et des volumes de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...).

	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume consommé autorisé (m³)	1 118 272	1 082 493	1 146 305	1 105 362	-3,6 %
Volume vendu (m³)	1 208 009	1 124 935	1 189 285	1 119 469	-5,9 %
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	1 109 344	1 071 120	1 126 592	1 080 957	-4,1 %
Domestique ou assimilé	1 072 471	1 041 680	1 103 883	1 058 569	
Autres que domestique	36 873	29 440	22 703	22 388	
Volume vendu à d'autres services d'eau	98 665	53 815	62 691	38 512	-38,6 %

Le volume vendu aux abonnés du service a diminué de 4 % entre 2016 et 2017 (-45 635 m³).

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation

Le décret 2005-236, codifié aux articles R 1411-7 et R 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport annuel du délégataire prévu à l'article L 1411-3 du même code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2017 et présenté ci-dessous respecte ces principes.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2017
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I6020 - MARMANDE AEP

Eau

LIBELLE	2016	2017	Ecart %
PRODUITS	2 822 279	2 905 679	2.96 %
Exploitation du service	2 279 012	2 325 422	
Collectivités et autres organismes publics	426 322	463 151	
Travaux attribués à titre exclusif	41 512	32 692	
Produits accessoires	75 433	84 413	
CHARGES	2 333 383	2 302 904	-1.31 %
Personnel	448 513	441 188	
Energie électrique	81 347	83 976	
Produits de traitement	22 716	18 526	
Analyses	23 195	11 738	
Sous-traitance, matières et fournitures	104 150	91 997	
Impôts locaux et taxes	39 209	32 487	
Autres dépenses d'exploitation	185 951	131 616	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	50 428	41 854	
<i>engins et véhicules</i>	57 039	37 970	
<i>informatique</i>	55 262	64 742	
<i>assurances</i>	3 898	13 746	
<i>locaux</i>	37 647	36 161	
<i>autres</i>	- 18 323	- 62 857	
Redevances contractuelles	76 941	75 642	
Contribution des services centraux et recherche	111 991	119 687	
Collectivités et autres organismes publics	426 322	463 151	
Charges relatives aux renouvellements	67 185	65 868	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	67 185	65 868	
Charges relatives aux investissements	691 384	704 438	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	346 982	354 870	
<i>investissements incorporels</i>	344 402	349 568	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	21 597	18 553	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	32 882	44 039	
RESULTAT AVANT IMPOT	488 896	602 774	23.29 %
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	162 947	200 902	
RESULTAT	325 950	401 872	23.29 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

4/11/2018

L'état détaillé des produits du CARE :

LIBELLE	2016	2017	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	2 191 721	2 219 355	1.26 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	2 148 129	2 163 486	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	43 591	55 869	
Ventes d'eau à d'autres services publics	10 350	30 426	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	10 350	0	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	0	30 426	
Ristournes	76 941	75 642	-1.69 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	76 941	75 642	
Exploitation du service	2 279 012	2 325 422	2.04 %
Produits : part de la collectivité contractante	21 420	29 808	39.16 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	25 044	16 310	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 3 623	13 498	
Produits perçus pour tiers	0	32 266	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	0	32 266	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	102 945	98 811	-4.02 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	102 293	89 290	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	652	9 522	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	289 051	274 719	-4.96 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	277 224	279 703	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	11 827	- 4 984	
Redevance pour les Voies Navigables	12 907	27 546	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	10 821	24 441	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 086	3 105	
Collectivités et autres organismes publics	426 322	463 151	8.64 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	41 512	32 692	-21.25 %
Produits accessoires	75 433	84 413	11.90 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/11/18

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Le prix de l'eau potable

Le prix du m³ d'eau potable **a augmenté de 1,74 %** entre le 01/01/2017 et le 01/01/2018.

Le prix de 120 m³ d'eau potable correspond à 351,17 € TTC ;

↳ soit 1 m³ = 2,93 € TTC ;

↳ soit un prix au litre de 0,00293 € TTC.

cf. Facture standard joint ci-après –

* * * * *

MARMANDE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2018	N/N-1
Part délégataire			275,27	279,30	1,46%
Abonnement			73,92	75,00	1,46%
Consommation	120	1,7025	201,35	204,30	1,47%
Part communale			1,60	1,60	0,00%
Consommation	120	0,0133	1,60	1,60	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0810	9,66	9,72	0,62%
Organismes publics			41,04	42,24	2,92%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	38,40	39,60	3,13%
Voies navigables de France	120	0,0220	2,64	2,64	0,00%
Total € HT			327,57	332,86	1,61%
TVA			18,02	18,31	1,61%
Total TTC			345,59	351,17	1,61%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,88	2,93	1,74%

* * * * *

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Exercice 2017

Service public d'Assainissement

L'assainissement des eaux usées de la Commune de Marmande a été confié par un contrat d'affermage avec îlots concessifs en janvier 2010 à Véolia Eau.

La collecte et le transport des eaux usées

Les eaux usées transitent par différents réseaux. 17 postes de refoulement et 28 déversoirs d'orage existent sur la Commune.

Le réseau de collecte a atteint à la fin de l'année 2017, 192,7 km. Ce réseau se décompose de la façon suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Réseau Unitaire	51 799	51 799	49 428	30 680	28 744	25 317
Réseau Eaux Usées	73 214	73 214	73 904	73 696	77 948	80 532
Réseau Eaux Pluviales	65 616	65 616	71 026	73 668	82 742	86 822
Canalisation de refoulement	2 251	2 236	2 292	1 793	1 953	2 008

Les travaux d'assainissement sur la commune ont essentiellement pour but de mettre en séparatif les réseaux afin de dissocier les eaux usées des eaux pluviales.

Travaux d'assainissement réalisés en 2017 :

- Avenue Gabarra (mise en séparatif)
- Boulevard Ulysse Casse (mise en séparatif)
- Rue Paul Gérard (mise en séparatif)

Le traitement des eaux usées

Les eaux usées collectées sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Thivras selon un procédé de boues activées. La station construite en 1983 a une capacité nominale de 41 667 équivalents-habitants.

Le nombre total de clients, c'est-à-dire le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant du service d'assainissement au titre d'un point de raccordement, a augmenté de 0,1 % entre 2016 et 2017 (7 748 clients).

Pour information, la Ville mène depuis 2005 une campagne de lutte contre les propriétaires dont l'immeuble est raccordable mais non / ou mal raccordé au réseau collectif d'assainissement.

1 206 134 m³ d'eaux usées ont été traités à la station d'épuration en 2017.

La performance épuratoire de la station d'épuration de Thivras est bonne. Le rendement épuratoire et les concentrations des effluents rejetés en Garonne après traitement sont conformes à la réglementation en vigueur.

En moyenne chaque jour, 3 304 m³ d'eaux usées ont été traités à la station en 2017 (3 483 en 2016), volumes inférieurs à sa capacité nominale de traitement qui est de 8 000 m³/jour.

Les déchets issus du traitement des eaux usées

- * 1 857,6 tonnes de **boues** ont été produites sur la station d'épuration de Thivras en 2016 (soit 8,3 tonnes de plus qu'en 2016) correspondant à 391 tonnes de matière sèche. L'ensemble de ces boues est acheminé vers l'aire de compostage de Durance. Cette filière de traitement est reconnue par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et permet à la Ville de Marmande de bénéficier de l'Aide à la bonne gestion des boues.
- * De plus en 2017, 51,5 tonnes de refus de dégrillage (déchets grossiers) et 94,9 tonnes de sable ont été évacuées sur le Centre d'Enfouissement Technique de Nicole.

Les indicateurs du service

	2017
Conformité des rejets de la station d'épuration (nombre de bilans conformes/nombre de bilans disponibles)	100 %
Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	30/120
Nombre de désobstructions sur branchements et canalisations	83

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation

Le décret 2005-236, codifié aux articles R 1411-7 et R 1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport annuel du délégataire prévu à l'article L 1411-3 du même code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2017 et présenté ci-dessous respecte ces principes.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2017
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I6021 - MARMANDE ASST

Assainissement

LIBELLE	2016	2017	Ecart %
PRODUITS	2 011 417	1 852 016	-7.92 %
Exploitation du service	1 309 051	1 215 300	
Collectivités et autres organismes publics	619 508	624 303	
Travaux attribués à titre exclusif	20 970	10 624	
Produits accessoires	1 888	1 790	
CHARGES	1 997 458	1 939 648	-2.89 %
Personnel	372 198	338 911	
Energie électrique	84 414	88 983	
Produits de traitement	7 361	9 923	
Analyses	10 626	10 781	
Sous-traitance, matières et fournitures	339 959	392 089	
Impôts locaux et taxes	27 851	16 733	
Autres dépenses d'exploitation	146 745	109 079	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	40 280	27 051	
<i>engins et véhicules</i>	43 488	35 368	
<i>informatique</i>	39 370	39 699	
<i>assurances</i>	2 776	8 406	
<i>locaux</i>	39 512	36 746	
<i>autres</i>	- 18 681	- 38 190	
Frais de contrôle	53 973	54 465	
Contribution des services centraux et recherche	79 755	73 225	
Collectivités et autres organismes publics	619 508	624 303	
Charges relatives aux renouvellements	47 210	48 104	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	14 368	14 945	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	0	292	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	32 842	32 867	
Charges relatives aux investissements	187 398	165 534	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	6 950	7 054	
<i>fonds contractuel (investissements)</i>	180 449	158 480	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	20 461	27 517	
RESULTAT AVANT IMPOT	13 959	- 87 632	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	4 850	0	
RESULTAT	9 309	- 87 630	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

4/11/2018

L'état détaillé des produits du CARE :

LIBELLE	2016	2017	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	1 158 382	1 028 887	-11.37 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 082 255	1 064 186	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	76 127	- 37 499	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	30 220	30 133	-0.29 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	30 220	30 133	
Dotations au fond contractuel	180 449	158 480	-12.17 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	180 449	158 480	
Exploitation du service	1 369 051	1 215 300	-11.23 %
Produits : part de la collectivité contractante	449 838	465 804	3.55 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	444 600	462 067	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	5 236	3 738	
Redevance pour les Voies Navigables	6 788	5 887	-13.27 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	6 908	5 747	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 120	140	
Redevance Modernisation réseau	162 884	152 811	-6.31 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	158 249	154 501	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	4 635	- 1 889	
Collectivités et autres organismes publics	619 508	624 303	0.77 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	20 970	10 624	-49.34 %
Produits accessoires	1 888	1 790	-5.19 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/11/18

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Le prix de l'assainissement

Le prix du m³ d'eau assainie a augmenté de + 1,62 % entre le 01/01/2017 et le 01/01/2018.

Le prix de 120 m³ d'eaux usées assainies correspond à 301,35 € TTC ;

↳ soit 1 m³ = 2,51 € TTC ;

↳ soit un prix au litre de 0,00251 € TTC.

cf. Facture standard joint ci-après –

* * * * *

MARMANDE Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2018	N/N-1
Part délégataire			181,06	185,25	2,31%
Abonnement			28,04	28,58	1,93%
Consommation	120	1,3056	153,02	156,67	2,39%
Part communale			57,63	57,63	0,00%
Abonnement			45,74	45,74	0,00%
Consommation	120	0,0991	11,89	11,89	0,00%
Organismes publics			30,36	31,08	2,37%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	29,40	30,00	2,04%
Voies Navigables de France assainissement			0,96	1,08	12,50%
Total € HT			269,05	273,96	1,82%
TVA			26,90	27,39	1,82%
Total TTC			295,95	301,35	1,82%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			2,47	2,51	1,62%

Tarifs –Facture d'eau de 120 m³ en Euros

Chiffres extraits des factures standard Eau et Assainissement
Référence au 01/01/2018 – Comparé au 01/01/2017

	Distribution de 120 m ³ d'eau potable		Collecte traitement de 120 m ³ d'eaux usées	
	01/01/17	01/01/18	01/01/17	01/01/18
Part du délégitaire				
Abonnement	73,92	75,00	28,04	28,58
				+ 1,93 %
Consommation (part exploitation)	201,35	204,30	153,02	156,67
Consommation (part investissement)				+ 2,39 %
Part de la collectivité				
Abonnement			47,74	47,74
Consommation			11,59	11,59
Contribution Solidarité	1,60	1,60		
				0 %
Organismes publics				
Redevance pour pollution de l'eau	38,40	39,60		
				+ 3,13 %
Préservation des ressources (Agence de l'Eau)	9,66	9,72		
				+ 0,62 %
Voies Navigables de France	2,64	2,64	0,96	1,08
				+ 12,50 %
Modernisation des réseaux de collecte			29,40	30,00
				+ 2,04 %
Prix H.T. pour 120 m ³	327,57	332,86	269,05	273,96
TVA à 5,5 %				
				+ 1,61 %
Prix T.T.C. pour 120 m³	345,59	351,17	295,95	301,35
Prix T.T.C. pour 1 m³	2,88	2,93	2,47	2,51
				+ 1,82 %

La comparaison des prix au 01/01/2017 et au 01/01/2018 fait apparaître :

* une augmentation de la facture globale eau et assainissement de + 1,71 % pour les abonnées à l'eau et à l'assainissement.

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2018...

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

